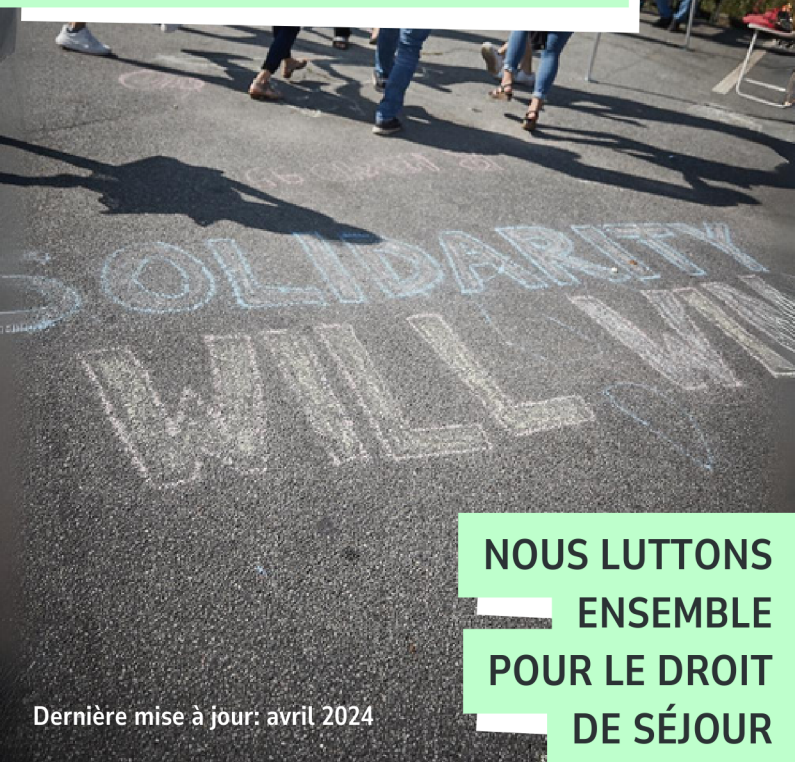


FRANÇAIS

INFORMATION CONTRE LA PEUR DROIT DE SÉJOUR



NOUS LUTTONS
ENSEMBLE
POUR LE DROIT
DE SÉJOUR

Dernière mise à jour: avril 2024

Information contre la peur

Avec les informations suivantes, nous voulons soutenir toutes les personnes qui luttent pour leur droit au séjour. “La solidarité l’emportera” est un slogan qui a fait ses preuves dans de nombreux cas par le passé et qui le continuera à l’avenir. En fournissant des informations, nous voulons donner à chacun les moyens d’évaluer sa situation et de ne laisser passer aucune chance d’obtenir un meilleur statut de séjour. Nous voulons encourager l’entraide par l’échange d’expériences et la construction de structures de solidarité mutuelle.

Ces derniers temps, les médias ont beaucoup parlé de projets visant à augmenter le nombre d’expulsions à partir de l’Allemagne. Le gouvernement allemand négocie avec plusieurs pays d’origine des programmes de retour forcé, il prévoit d’accélérer les procédures d’asile et de procéder à un plus grand nombre d’expulsions par avion affreté avec l’aide de l’agence européenne des frontières Frontex. Pour tous ceux qui ont été rejetés non seulement par le Bundesamt (BAMF) mais aussi par le tribunal (s’ils ont fait appel du rejet du BAMF) et qui n’ont qu’une “Duldung” (statut de tolérance), la situation semble devenir de plus en plus dangereuse.

Nous essayons, dans deux chapitres, de vous donner des informations utiles contre la peur de l'expulsion.

Dans le brochure "Droit au séjour", vous trouverez différentes options pour obtenir un droit au séjour même si votre demande d'asile a été complètement rejetée. Dans le brochure "Stop L'Expulsion", vous trouverez des moyens de dernière minute d'arrêter une expulsion.

Nous aimerions nous unir et construire une solidarité pour ne pas laisser les autorités réussir dans leur tentative de créer la peur et de terroriser les gens avec des menaces d'une déportation. Plus important encore: ne paniquez pas! Si vous craignez d'être affecté par les nouveaux accords de réadmission, demandez à votre avocat ou à un bureau de conseil d'essayer de comprendre avec eux comment obtenir un droit de séjour. Utilisez également vos contacts pour déterminer ce qui pourrait se passer si vous décidez de fuir dans d'autres pays européens (faites-le avant de prendre votre décision).

Quelques informations utiles pour votre droit au séjour

Si vous n'avez qu'une "Duldung" et que vous ne savez pas comment continuer, ou si vous avez simplement peur, n'hésitez pas à vous faire conseiller. Vous pouvez vous adresser à votre avocat ou à des bureaux de conseil et discuter des mesures à prendre. Vous trouverez des contacts ici:



<http://w2eu.info/en/countries/germany/contacts>



<https://www.proasyl.de/beratungsstellen-vor-ort/>



<https://adressen.asyl.net/language/en/welcome-to-informationnetwork-asylum-and-migration/>

Vous pouvez également vous adresser à Pro Asyl :
beratung@proasyl.de

TENEZ-VOUS INFORMÉ

Gardez le contact avec votre avocat et des groupes d'activistes locaux. Votre avocat aura parfois l'occasion de savoir s'il existe de nouvelles options pour vous et si le risque d'expulsion augmente. Parfois, des activistes découvrent les futures expulsions par avion affreté quelques jours à l'avance et essaient d'avertir les personnes qui pourraient être concernées (voir : <https://noborderassembly.blackblogs.org/deportation-alarm/>). Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le brochure "Stop L'Expulsion".



Passeport et documents d'identité

Dans certains pays, des personnes ont été expulsées alors qu'elles n'avaient jamais fourni de pièce d'identité, de passeport ou d'acte de naissance aux autorités allemandes. Pour la plupart des pays d'origine, les passeports et/ou

d'autres types de documents d'identité sont tout de même indispensables pour procéder à une expulsion. C'est pourquoi il peut être très dangereux de présenter un passeport ou des documents d'identité en ayant une "Duldung". Néanmoins, pour la plupart des possibilités d'obtenir un droit de séjour après une issue négative d'une procédure d'asile, il est essentiel de présenter un passeport aux autorités. Il est également possible que vous soyez sanctionné, par exemple, par une interdiction de travail si vous "ne coopérez pas pour prouver votre identité".

C'est pourquoi il est très important de mieux comprendre et de trouver un bon moyen de maintenir l'équilibre. D'une part, il ne faut pas remettre de documents à l'Ausländerbehörde, qui peut facilement les utiliser pour procéder à une expulsion, avant d'avoir la certitude que la demande que vous souhaitez introduire a des chances d'aboutir et, d'autre part, il faut également "coopérer" suffisamment pour pouvoir encore obtenir un permis de séjour qui exige une certaine "coopération". Si vous avez déjà fait l'objet d'une interdiction de travail parce que vous n'avez pas coopéré avec le bureau des étrangers pour fournir des documents de voyage pour le retour, vous devriez discuter avec votre avocat ou un bureau de conseil pour savoir s'il existe des possibilités de contester cette interdiction.

EN GÉNÉRAL

Entourez-vous d'une équipe ! La lutte pour le droit de rester est beaucoup plus facile à gagner lorsque vous ne restez pas seul. Entourez-vous donc d'une équipe d'amis, de sympathisants, d'avocats, de médecins, d'enseignants, etc.

Pour plusieurs options de droit de séjour, il est crucial que vous appreniez l'allemand, que vous commenciez à gagner votre propre argent (et que vous ne dépendiez pas de l'aide sociale) et que vous vous "intégriez" (cela signifie également de construire des liens avec des associations locales, qu'il s'agisse de football, d'art, de musique, etc.)

Joignons nos forces et construisons une solidarité contre les déportations. Unissons-nous pour lutter contre la peur. Chaque personne qui risque d'être expulsée devrait avoir beaucoup d'amis autour d'elle.

Tout le monde devrait aider à mettre fin aux rumeurs et aux fausses informations. Si vous le pouvez, copiez ces informations et partagez-les avec vos amis qui sont également menacés d'expulsion.



Dans ce qui suit, nous résumons les différentes options de droit de séjour dont vous disposez après avoir été débouté de votre procédure d'asile et devant le tribunal :

1. La résidence d'opportunité ("Chancenaufenthalt") - § 104c de la loi sur le séjour (Residence Act)
2. Résidence avec intégration durable - § 25b de la loi sur la résidence
3. Résidence pour adolescents et jeunes adultes bien intégrés (14-27 ans) - § 25a de la loi sur le séjour
4. Ausbildungsduldung
5. Pétition et Härtefallkommission
6. Nouvelle procédure d'asile ("Folgeantrag")
7. Raisons familiales justifiant le droit de séjour
8. Pour les personnes qui envisagent de partir dans un autre pays

La résidence d'opportunité ("Chancenaufenthalt") - § 104c de la loi sur le séjour (Residence Act)

La résidence d'opportunité selon le §104c AufenthG est un droit de séjour temporaire de 18 mois. Ces 18 mois sont destinés à l'obtention d'un passeport et à l'exercice d'un emploi afin de pouvoir assurer ses frais de subsistance. Après 18 mois, les règles de séjour selon §25a AufenthG ou §25b AufenthG peuvent entrer en vigueur si les conditions requises sont remplies.

Pour demander un permis de séjour conformément au §104c, vous devez:

- avoir le statut légal de "Duldung". Même sans certificat de "Duldung", vous êtes généralement considéré comme ayant ce statut.
- être entré dans le pays avant le 31.10.2017 et avoir séjourné au moins cinq ans en Allemagne sans interruption ("5 ans de résidence antérieure en Allemagne, 31.10.2022") avec une autorisation, un permis de séjour ou une tolérance/Duldung. Les interruptions d'une durée maximale de trois mois sont

inoffensives. Les périodes de tolérance/Duldung en raison d'une identité floue conformément au §60b AufenthG sont également prises en compte dans les cinq années de résidence antérieure.

- Pas de délits dépassant 50 peines journalières (délits généraux) ou 90 peines journalières (délits relevant du droit des étrangers, par exemple l'absence de passeport). Les infractions au droit pénal des mineurs ne posent pas autant de problèmes. Toutefois, en cas de peines élevées ou de peines pour mineurs (peines privatives de liberté), les services de l'immigration peuvent également refuser d'accorder un droit de séjour.
- Pas de fausses déclarations répétées ou de fraude sur l'identité - si une personne a, de manière répétée et intentionnelle, fait de fausses déclarations ou a menti sur son identité/citoyenneté. La fausse information doit être la seule cause de la prévention de l'expulsion.
- La clarification de l'identité, du passeport, des moyens de subsistance ou de la procédure de visa n'est PAS exigée à l'avance. Les autorités chargées de l'immigration ne sont pas autorisées à exiger l'une ou l'autre de ces informations lors de la demande d'un permis de séjour.

ATTENTION!

Ce permis de séjour n'est valable que pour 18 mois. Au cours de ces 18 mois, vous devez être prêt à demander un permis de séjour au titre des articles 25b ou 25a. Vous trouverez ci-dessous les conditions requises. Si vous ne pouvez pas remplir ces conditions à l'issue des 18 mois, vous pouvez à nouveau demander une "Duldung".

Malheureusement, le permis de séjour selon le § 104c AufenthG ne donne pas droit au regroupement familial.

Les demandes de permis de séjour au titre de l'article 104c ne sont possibles que jusqu'au 30.12.2025. Après cette date, cette possibilité prend fin.

Résidence avec intégration durable - § 25b de la loi sur la résidence

2

L'article 25b de l'AufenthG existe depuis un certain temps. Avec une nouvelle loi, le gouvernement fédéral a légèrement modifié ce règlement sur le séjour en vue d'une intégration durable. L'article 25b de la loi sur le séjour s'applique en tant qu'option de suivi après l'expiration de la période d'opportunité de 18 mois, mais vous pouvez également déposer une demande directement.

Pour demander un permis de séjour conformément à l'article 25b, vous avez besoin de :

- **Durée de séjour** : Vous devez avoir séjourné en Allemagne pendant au moins six ans (personnes seules) ou quatre ans (familles avec enfants mineurs) dans le cadre d'un séjour autorisé, approuvé ou toléré ("Duldung").
- **Avoir le statut juridique d'une "Duldung"**. Même sans "Duldung", vous êtes généralement considéré comme "toléré".

- L'identité doit être clarifiée. Dans la plupart des cas, les autorités chargées des étrangers exigent également un passeport national. Il peut y avoir des exceptions à cette règle, lorsqu'il est impossible d'obtenir un passeport (par exemple en Afghanistan), mais il se peut alors que vous ayez besoin d'une aide supplémentaire de la part d'un bureau de conseil.
- Pas d'infractions dépassant 50 peines journalières (infractions générales) ou 90 peines journalières (infractions à la loi sur les étrangers, par exemple violation de passeport).
- S'engager en faveur de la démocratie libre et connaître les bases de l'ordre juridique et social. Vous pouvez le prouver en passant le test "Vivre en Allemagne/Leben in Deutschland Test", le "Test de citoyenneté" ou en obtenant un certificat de fin d'études reconnu.
- Moyens de subsistance de base : Vos moyens de subsistance et de votre famille doivent être en grande partie assurés. Cela signifie que vous devez prouver que vous pouvez financer au moins 51 % de vos besoins (et de ceux de votre famille) avec vos propres revenus. Il suffit que les moyens de subsistance puissent être assurés à l'avenir, par exemple s'il n'y a pas encore de permis de travail mais qu'un contrat de travail existe déjà. Il peut y avoir des exceptions en cas

de maladie, d'âge avancé ou de formation continue.

- Langue : Les autorités chargées de l'immigration exigent au moins le niveau A2. En général, vous devez le prouver par un certificat de langue.
- Lors de la demande de §25b AufenthG, joignez des lettres de recommandation d'écoles, de formations, de clubs de loisirs ou d'amis, qui peuvent également être utiles.

ATTENTION!

Si vous avez des difficultés à remplir l'un des critères énumérés, essayez de trouver de l'aide dès que possible pour savoir comment y remédier. Le mieux est de clarifier les possibilités AVANT de faire la demande.

Malheureusement, le permis de séjour conformément au § 25b AufenthG ne donne pas droit au regroupement familial.

Résidence pour adolescents et jeunes adultes bien intégrés (14-27 ans) - § 25a de la loi sur le séjour

L'article 25a de la loi sur le séjour existe depuis un certain temps. Avec une nouvelle loi, le gouvernement fédéral a légèrement modifié cette règle de résidence pour les adolescents et les jeunes adultes. Malheureusement, la situation s'est légèrement aggravée.

Pour demander un permis de séjour conformément au §25a, vous devez :

- Âge : vous devez être âgé de 14 à 27 ans.
- Durée de résidence : Vous devez avoir séjourné en Allemagne pendant au moins trois ans avec un statut autorisé, approuvé ou toléré (Duldung)
- Duldung : vous devez être "toléré" ("geduldet"). Même sans "Duldung", on peut généralement être considéré comme "toléré" par la loi.
- Période de pré-tolérance ("Vorduldungszeitraum") : À partir du 01.01.2022, il faut être toléré/geduldet pendant au moins 12 mois pour pouvoir bénéficier du

§25a AufenthG. Il s'agit d'une nouveauté et d'une aggravation significative, car il existe un risque d'expulsion au cours de cette période de 12 mois.

- École/éducation : Il faut avoir fréquenté avec succès l'école pendant au moins trois ans ou être en mesure de prouver que l'on a obtenu un diplôme de fin d'études ou une qualification professionnelle ("Berufsabschluss") en Allemagne.
- Clarification de l'identité : L'identité doit être clarifiée. Dans la plupart des cas, les services de l'immigration exigent également un passeport national.
- Pas d'infractions pénales dépassant 50 peines journalières (infractions générales) ou 90 peines journalières (infractions à la loi sur les étrangers, par exemple violation d'un passeport).
- Famille : Selon le §25a Abs. 2 AufenthG, les parents d'un enfant mineur peuvent également obtenir un permis de séjour. Pour ce faire, ils ne doivent pas avoir menti sur leur identité et doivent être en mesure de subvenir à leurs besoins financiers.

- Lors de la demande de séjour au titre de l'article 25a de la loi sur le séjour, il peut être utile de joindre des lettres de recommandation d'écoles, de lieux de formation, de clubs de loisirs ou d'amis (même si ce n'est pas une condition préalable, cela peut être utile). Il est également utile d'avoir déjà passé le test "Vivre en Allemagne/Leben in Deutschland".

ATTENTION!

Si vous avez des difficultés à remplir l'un des critères énumérés, essayez de trouver de l'aide dès que possible pour savoir comment y remédier. Le mieux est de clarifier les possibilités AVANT de faire la demande.

Malheureusement, le permis de séjour conformément au § 25b AufenthG ne donne pas droit au regroupement familial.

Ausbildungsduldung

Depuis août 2016, si vous suivez une formation professionnelle (“Ausbildung”), vous pouvez obtenir ce que l’on appelle une “Ausbildungsduldung”. Pendant toute la durée de votre formation professionnelle, vous avez le droit de conserver un statut de “Duldung/tolérance” (et vous ne serez pas expulsé pendant la durée de ce statut) et, si vous trouvez un emploi par la suite, vous avez le droit d’obtenir un permis de séjour.

Cela signifie que la formation professionnelle peut effectivement vous éviter d’être expulsé. Vous devez demander un permis de travail au bureau des étrangers (“Ausländerbehörde”) si vous avez trouvé un lieu de formation professionnelle. Il arrive qu’on vous refuse le permis de travail. En cas de refus, cela doit être fait par écrit et vous pouvez faire appel contre cette décision devant un tribunal. Ce recours est souvent victorieux, car il est souvent illégal pour ce bureau de vous refuser le permis de travail.

Pétition et Härtefallkommission

Même si la procédure d’asile échoue et que vous obtenez un résultat négatif jusqu’à la fin de la procédure, vous avez également la possibilité - par le biais d’une “pétition” adressée à un parlement de l’État et à ce que l’on appelle la “commission des cas difficiles” (“Härtefallkommission”) - d’obtenir le droit de rester sur le territoire sur la base de l’“intégration”.

Il est compliqué de défendre et d’empêcher une personne d’être expulsée, surtout si elle est accusée d’infractions pénales. Si la condamnation pénale est trop lourde, cela bloque également les requêtes auprès de la “Härtefallkommission”.

Remarque : les condamnations pour trafic de stupéfiants et autres infractions pénales excluent toute possibilité d’obtenir un nouveau permis de séjour et entraînent donc un risque élevé d’expulsion. Toutes les personnes qui ont un emploi peuvent essayer de voir avec un service de conseil local s’il est utile de lancer une pétition.

Nouvelle procédure d'asile ("Folgeantrag")

S'il existe de nouvelles raisons ou de nouvelles preuves (par exemple, de nouveaux problèmes médicaux, une étude psychologique qui n'existait pas auparavant, etc.), il est possible de recommencer une nouvelle procédure d'asile (Folgeantrag). Vous devriez en parler avec votre avocat.

Il est très important de documenter les problèmes de santé dès le début en obtenant des certificats médicaux d'un médecin. Beaucoup d'entre vous connaissent des symptômes d'insomnies, de mauvais rêves, de maux de tête et de problèmes de concentration, etc. C'est ce qu'on appelle la "traumatisation" ou le "syndrome de stress post-traumatique (SSPT)". Si vous pouvez obtenir des certificats médicaux/psychologiques concernant ce type de souffrance, ceux-ci pourraient vous aider à faire une demande d'"interdiction d'expulsion" ("Abschiebeverbot") auprès du BAMF ou du "Ausländerbehörde".

Raisons familiales justifiant le droit de séjour

Si votre situation familiale change, par exemple si vous vous mariez avec un citoyen allemand ou une personne qui a déjà le droit de séjourner en Allemagne et/ou si vous avez un enfant qui a le droit de séjourner en Allemagne et dont vous vous occupez, cela change votre situation et vous devez déterminer avec votre avocat et/ou votre bureau de conseil comment présenter cela aux autorités comme une nouvelle base pour votre droit de séjour.

Par exemple, vous pourriez demander un permis de séjour conformément à l'article 25.5 :

<https://b-umf.de/src/wp-content/uploads/2023/07/kdr-255-factsheet-blanko.pdf>



Pour les personnes qui envisagent de partir dans un autre pays

Si vous envisagez de quitter l'Allemagne pour vous rendre dans un autre pays, il peut être très utile d'y réfléchir à deux fois pour éviter de vous retrouver dans une situation encore pire. Vous trouverez de nombreuses informations et des contacts utiles ici : <http://w2eu.info/>

A stylized map of Europe in shades of green, serving as a background for the bottom section of the page.

w2eu.info

Browse by countries

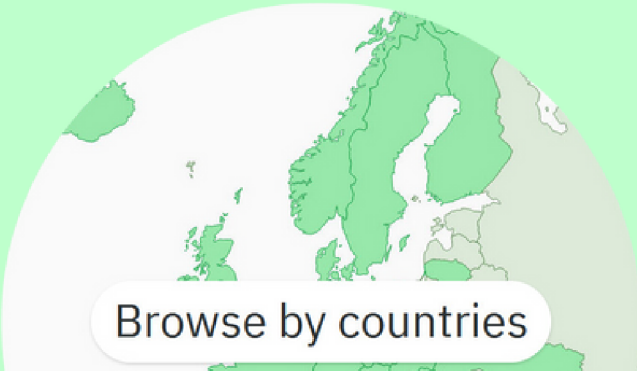
Il est essentiel de demander conseil AVANT de partir, afin de savoir ce qu'il est important de garder à l'esprit pendant le voyage. Dans de nombreux cas, en particulier lorsque les personnes sont déjà enregistrées ici et y vivent depuis un certain temps, il serait important de vérifier les chances d'obtenir le droit de rester en Allemagne et le risque concret d'expulsion avant de partir vers un autre pays de l'UE - d'autant plus qu'il existe également un risque d'expulsion vers l'Allemagne en vertu de la décision "Dublin".

**Merci pour les photos à
Bildwerk Rostock (flickr).**



www.w2eu.info

Welcome to Europe est un réseau transnational activiste pour la liberté de circulation sur toutes les routes des réfugiés. Le guide web w2eu.info propose des contacts et des informations utiles en faveur du droit au séjour, contre les expulsions et pour l'égalité des droits pour tous en quatre langues (anglais, arabe, farsi et français).



[Browse by countries](#)